

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **6^e jour du mois de décembre 2010**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- ▶ monsieur le maire Hugues Grimard
- ▶ madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- ▶ monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- ▶ monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- ▶ madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- ▶ monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- ▶ monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- ▶ monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2010-246
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les ajouts suivants :

- 6.4 Activité « Donnez au suivant » : autorisation de circuler en VTT dans certaines rues
- 7.8 Réouverture de la rue Hilaire
- 7.9 Mandataire achat local
- 13.1 Formulaire de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux

Adoptée.

2010-247
ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2010

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2010-248
ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2010

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2010, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- Confirmation d'approbation par la SHQ du règlement de la Ville d'Asbestos numéro 2010-169 dans le cadre du Programme « Accèslogis Québec ».
- Lettre du ministère de la Famille et des Aînés lançant son programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille-études.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

Aucune demande n'est adressée.

2010-249

AREQ : CONTRIBUTION POUR SENTIERS QUATRE-SAISONS

Le Conseil ayant pris connaissance de la demande de contribution de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation, secteur Asbesterie (AREQ), il est proposé par le conseiller Serge Boisliard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'octroyer la somme de 1 050 \$ à l'AREQ afin de défrayer une partie des coûts des travaux d'amélioration des sentiers pour l'utilisation sécuritaire des marcheurs.

Adoptée.

2010-250

CLUB OPTIMISTE D'ASBESTOS : CONTRIBUTION A LA SEMAINE DE L'APPRÉCIATION DE LA JEUNESSE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos verse une contribution de 500 \$ au Club Optimiste d'Asbestos dans le cadre de la Semaine de l'appréciation de la jeunesse. Le Conseil municipal rappelle à cet organisme que cette contribution n'est pas récurrente. Une nouvelle demande doit être adressée au Conseil municipal qui se donne le droit d'octroyer ou non une aide financière.

Adoptée.

2010-251

FILLES D'ISABELLE : CONTRIBUTION AUX PANIERS DE NOEL

Le Conseil ayant pris connaissance de la demande de contribution de l'Ordre des Filles d'Isabelle pour la confection de paniers de Noël, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos remette des bons d'achats d'une valeur de 250 \$ chez Coop-Métro Plus pour les paniers de Noël 2010 qui seront préparés par les Filles d'Isabelle, Cercle Saint-Aimé.

Adoptée.

2010-252

ACTIVITÉ «DONNEZ AU SUIVANT» : AUTORISATION DE CIRCULER EN VTT

Le Conseil ayant pris connaissance de la demande des organisateurs de l'activité « Donnez au suivant » qui se tiendra le 12 décembre 2010 pour l'autorisation de circuler en VTT dans les rues d'Asbestos lors de l'activité de collecte de denrées, il est proposé par le conseiller Serge Boisliard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos autorise les bénévoles de l'activité «Donnez au suivant» à circuler en VTT lors de l'activité du dimanche 12 décembre 2010.

Adoptée.

2010-253**ADOPTION DU CALENDRIER 2011 DE SÉANCES ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal d'Asbestos pour l'année 2011 comme suit :

| | | |
|--------------|-------------|-----------------------|
| . 10 janvier | . 2 mai | . 6 septembre (mardi) |
| . 7 février | . 6 juin | . 3 octobre |
| . 7 mars | . 4 juillet | . 7 novembre |
| . 4 avril | . 8 août | . 5 décembre |

Adoptée.

2010-254**APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2010**

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois d'octobre 2010, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

| | |
|--------------------------------------|------------------------|
| - Administration municipale | 1 774 201,89 \$ |
| - Dépenses en immobilisations | - |
| TOTAL DU MOIS D'OCTOBRE 2010: | 1 774 201,89 \$ |

Adoptée.

2010-255**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL A L'OMH**

Le mandat du conseiller municipal Jean Roy à titre de représentant municipal au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos se terminant le 11 décembre 2010, il y a lieu de procéder à sa reconduction. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu de nommer le conseiller Jean Roy à titre de représentant de la Ville d'Asbestos pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2010-256**MANDAT A ABSOLU CRÉATION : ÉTUDE SUR L'IMAGE D'ASBESTOS**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son plan d'action local de diversification, la Ville d'Asbestos désire procéder à une étude sur l'image qu'elle projette auprès des promoteurs et intervenants économiques;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos souhaite s'adjoindre les services de spécialistes en communication pour effectuer l'étude sur l'image d'Asbestos;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Absolu création pour la réalisation du mandat sur l'étude de l'image projetée de la Ville d'Asbestos pour un montant de 17 680 \$ avant taxes présentée le 22 novembre 2010;

CONSIDÉRANT que pour effectuer l'étude sur l'image, la Ville d'Asbestos s'est vu octroyer un budget de 20 000 \$ dans le cadre du fonds de diversification géré par la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de mandater la firme Absolu création pour la réalisation du mandat sur l'étude de l'image projetée de la Ville d'Asbestos pour un montant de 17 680 \$ avant taxes.

Adoptée.

AVIS DE MOTION **Règlement de gestion contractuelle**

Le conseiller Jean Roy donne un avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer un règlement établissant des règles de gestion contractuelle pour la Ville d'Asbestos, et ce, pour faire suite à la demande du Gouvernement du Québec auprès de toutes les municipalités de se conformer à cette obligation. Copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil avant son adoption puisque dispense de lecture est demandée par le greffier-suppléant.

2010-257 **PROGRAMME DE PRERETAITE : CONFIRMATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT l'entente de 2006 entre M. Yvan Provencher et la Ville d'Asbestos, où il a été convenu que monsieur Provencher conservait son admissibilité au programme de préretraite de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que conformément à l'entente la Ville d'Asbestos débiterait les versements après que M. Provencher aurait avisé la Ville de débiter les versements;

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Provencher de débiter les paiements de préretraite en janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'autoriser le début des paiements de l'allocation mensuelle au programme de préretraite pour monsieur Provencher à compter du 1^{er} janvier 2011.

Adoptée.

2010-258 **NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'entériner la nomination de monsieur David Bélanger à titre de responsable des communications pour la Ville d'Asbestos, et ce, après une période d'essai qui s'est avérée positive à la faveur de l'intéressé et de la partie patronale.

Adoptée.

2010-259
RÉOUVERTURE DE LA RUE HILAIRE

CONSIDÉRANT que la rue Hilaire a été considérée comme fermée par la Commission de toponymie du Québec suite à une révision des rues de la Ville d'Asbestos, et ce, dans les années 80;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de revoir cette situation et de rouvrir la rue Hilaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la rue Hilaire soit ouverte à nouveau. Que le directeur général et greffier-suppléant soit mandaté pour faire les démarches de réouverture de la rue Hilaire auprès de la Commission de toponymie du Québec et qu'il soit autorisé à signer l'ensemble des documents liés à ce dossier.

Adoptée.

2010-260
CAHIER DES CHARGES POUR LA DÉMARCHE DE PROMOTION DE L'ACHAT LOCAL À ASBESTOS

CONSIDÉRANT le projet régional sur la promotion de l'achat local intitulé « *L'achat local dans la MRC des Sources, moi j'y crois, moi j'y vois* »;

CONSIDÉRANT que la Corporation du Complexe industriel d'Asbestos (Corporation de développement socio-économique de la Ville d'Asbestos) a été retenue par le Conseil de la Ville d'Asbestos, via la résolution 2010-57, comme mandataire pour la Ville d'Asbestos dans le projet de promotion d'achat local;

CONSIDÉRANT que la Corporation a déposé à la MRC des Sources un plan d'actions (Cahier des charges) pour la démarche de promotion de l'achat local à Asbestos et que le Conseil de la MRC des Sources, via sa résolution 2010-09-7328, a accepté ce cahier de charges conditionnellement à ce que le Conseil de la Ville d'Asbestos en fasse autant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos entérine le cahier de charges pour la démarche de promotion de l'achat local à Asbestos déposé par la Corporation du Complexe industriel d'Asbestos (Corporation de développement socio-économique de la Ville d'Asbestos).

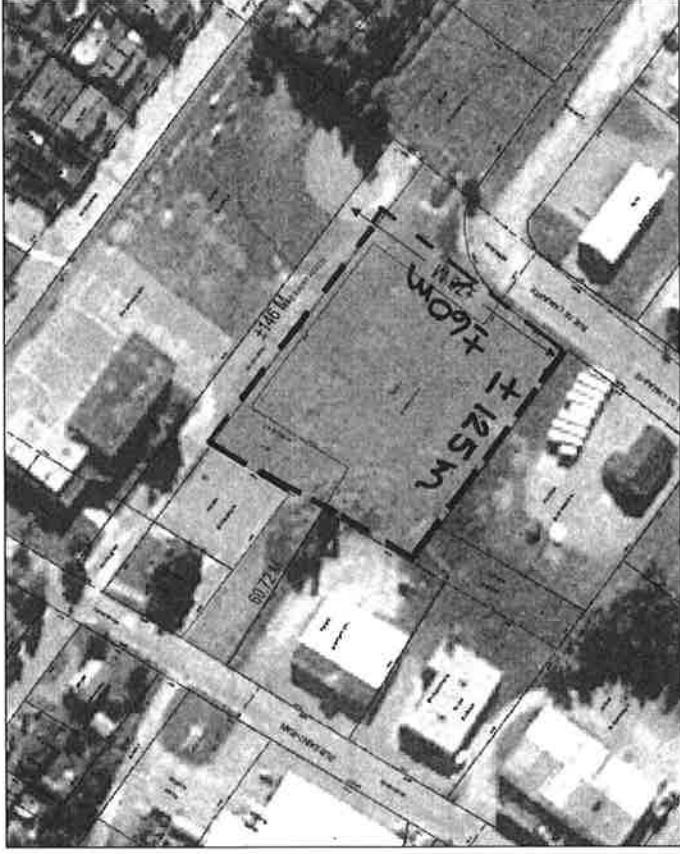
Adoptée.

2010-261
VENTE D'UN TERRAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL À LA CORPORATION DU COMPLEXE INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT qu'un promoteur a approché la Corporation du Complexe industriel d'Asbestos afin d'obtenir un terrain dans le Parc industriel d'Asbestos pour la construction d'un bâtiment d'entreposage;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos possède un terrain en bordure de la rue de l'Amiante qui répond aux besoins du promoteur;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos vende à la Corporation du Complexe industriel d'Asbestos un terrain situé sur la rue de l'Amiante tel que montré au plan plus bas pour permettre la construction du bâtiment d'entreposage. Cette vente est faite pour le prix d'évaluation du terrain plus les taxes applicables.



Que Me Serge Chagnon, notaire, soit mandaté pour effectuer la transaction et que le maire et le directeur général et greffier-suppléant soient autorisés à signer l'ensemble des documents nécessaires à la transaction.

Adoptée.

2010-262

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-171 : RÈGLEMENT ABROGEANT LE TITRE 10: CIRCULATION ET STATIONNEMENT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 2001-36

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du règlement numéro 2010-171 ordonnant et décrétant l'abrogation de la section 10 du règlement général numéro 2001-36 de la Ville d'Asbestos, section relative à la circulation et au stationnement, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2010-263

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-172: RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Chacun des membres du Conseil a reçu lors de la séance du 1^{er} novembre dernier copie du règlement numéro 2010-171 décrétant la nouvelle réglementation relative à la circulation et au stationnement sur le territoire d'Asbestos, il est proposé par le conseiller Serge Boisliard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adoptée.

2010-264

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT D'UN BULLDOZER POUR LES TRAVAUX PUBLICS : MANDAT

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que monsieur Mario Savoie, directeur du service des Travaux publics soit mandaté pour et au nom de

la Ville d'Asbestos pour faire les démarches en vue de la location d'un bulldozer pour une période approximative de quatre mois pour les travaux publics. La location pourra être bonifiée d'une option d'achat dudit équipement loué.

Adoptée.

Absence

A ce moment de la séance, soit à 20h13, le conseiller Pierre Benoit quitte son siège.

2010-265 SOUSSION POUR LA FOURNITURE DES CARBURANTS EN 2011

Une demande de prix ayant été faite pour la fourniture des carburants pour les véhicules et équipements municipaux, deux offres ont été reçues, ouvertes publiquement et trouvées comme suit :

Garage Coop d'Asbestos :

| | |
|---|-----------|
| Montant d'escompte au litre pour le diesel clair : | 0,0400 \$ |
| Montant d'escompte au litre pour l'essence sans plomb : | 0,0125 \$ |
| Montant d'escompte au litre pour l'essence super sans plomb : | 0,0150 \$ |
| Frais pour service hors horaire (service 24 heures) : | 20,00 \$ |

Dépanneur du Carrefour : (Ultramar)

| | |
|---|-----------|
| Montant d'escompte au litre pour le diesel clair : | 0,0200 \$ |
| Montant d'escompte au litre pour l'essence sans plomb : | 0,0100 \$ |
| Montant d'escompte au litre pour l'essence super sans plomb : | 0,0100 \$ |
| Frais pour service hors horaire (service 24 heures) : | 20,00 \$ |

Après analyse des offres reçues, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'octroyer la fourniture des carburants au Garage Coop d'Asbestos aux montants d'escompte soumis et aux conditions énumérées dans l'appel d'offres, le tout pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011.

Adoptée.

Présence

A 20 h 15, le conseiller Pierre Benoit reprend son siège de conseiller.

2010-266 ENGAGEMENT DU PERSONNEL AFFECTÉ À L'ENTRETIEN ET À LA SURVEILLANCE DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu de procéder à l'engagement des préposés à l'entretien et à la surveillance de la patinoire et de l'anneau de glace au Parc des Générations pour la saison 2010-2011. Ces employés sont messieurs Charles-Antoine Leblanc et Jean-Sébastien Leblanc. Ils débiteront leur emploi lorsque la température le permettra et seront rémunérés au taux horaire de 11 \$.

Adoptée.

2010-267

**ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'autoriser monsieur Georges-André Gagné, directeur général de la Ville d'Asbestos, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour le projet de construction d'un centre d'activités aquatiques dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, et à respecter toutes les conditions du ministère rattachées à cette entente.

Adoptée.

2010-268

**CONVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS À LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que monsieur Hugues Grimard, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, la convention intervenue avec le ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine pour le développement des collections à la Bibliothèque municipale d'Asbestos 2010-2011. Sur réception de la présente résolution, le ministère versera à la Ville d'Asbestos la subvention de l'ordre de 23 000 \$ qui fut octroyée par la ministre en août 2010.

Adoptée.

2010-269

SUBVENTION AU CLUB DE SKI DE FOND D'ASBESTOS POUR LA SAISON 2010-2011

Après étude de la demande de subvention de fonctionnement du Club de ski de fond d'Asbestos pour leur saison 2010-2011, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos accorde une subvention de 3 500 \$ à cet organisme.

Adoptée.

2010-270

**MANDAT A L'ARÉNA CONNIE-DION : COORDINATION DES LOISIRS POUR LA VILLE
D'ASBESTOS**

CONSIDÉRANT que le service des loisirs n'a plus de coordonnateur depuis 2010 et qu'il est nécessaire de revoir la façon de faire à ce niveau;

CONSIDÉRANT que l'organisme Aréna Connie-Dion a le personnel nécessaire pour assurer la coordination du service des loisirs de la Ville d'Asbestos;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos confie à l'organisme Aréna Connie-Dion d'Asbestos le mandat de coordination et de gestion du service des loisirs de la Ville d'Asbestos à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2012.

☞ Que la Ville d'Asbestos paie un montant annuel de 20 000 \$ à l'organisme Aréna Connie-Dion pour les services de coordination;

☞ Que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, la convention intervenue avec l'Aréna Connie-Dion pour le mandat de coordination du service des loisirs de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport mensuel de novembre 2010 préparé par M. David Bélanger, directeur du Service de l'inspection, qui se détaille comme suit :

| | NOMBRE DE PERMIS | VALEUR DÉCLARÉE | CUMULATIF |
|-----------|------------------|-----------------|--------------|
| JANVIER | 8 | 3 046 500 \$ | 3 046 500 \$ |
| FÉVRIER | 9 | 174 000 \$ | 3 220 500 \$ |
| MARS | 18 | 223 300 \$ | 3 443 800 \$ |
| AVRIL | 31 | 1 353 800 \$ | 4 797 600 \$ |
| MAI | 53 | 576 800 \$ | 5 389 800 \$ |
| JUIN | 60 | 518 200 \$ | 5 908 000 \$ |
| JUILLET | 37 | 241 649 \$ | 6 149 649 \$ |
| AOÛT | 29 | 267 300 \$ | 6 416 949 \$ |
| SEPTEMBRE | 34 | 306 000 \$ | 6 722 949 \$ |
| OCTOBRE | 29 | 1 228 600 \$ | 7 951 549 \$ |
| NOVEMBRE | 5 | 683 000 \$ | 8 634 549 \$ |

2010-271

PROJET DE RESTAURATION DU LAC TROIS-LACS : APPUI AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT le projet présenté dans le cadre du Pacte rural, volet supralocal par la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs pour la restauration du Lac Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de recevoir l'appui des municipalités pour que les subventions soient autorisées;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos accorde son appui au projet de restauration du Lac Trois-lacs, et ce, dans le cadre du Pacte rural, volet supralocal.

Adoptée.

2010-272

PROJET DE RESTAURATION DU LAC TROIS-LACS : CONTRIBUTION NATURE DE LA VILLE D'ASBESTOS

Conformément aux formalités exigées du Fonds vert municipal de la Fédération canadienne des municipalités, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos autorise la signature de la lettre de contribution nature pour la réalisation du projet de restauration du Lac Trois-Lacs, laquelle établit à 68 397 \$ la contribution nature de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2010-273

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-170 : RÈGLEMENT CONCERNANT LA MARCHÉ AU RALENTI DES VÉHICULES À MOTEUR

Tous les membres du Conseil ayant reçu copie du règlement numéro 2010-170 ordonnant et décrétant des règles concernant la marche au ralenti des véhicules à moteur sur le territoire

d'Asbestos, il est proposé par le conseiller Serge Boislard appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, et ce, conformément à la Loi.

Adoptée.

2010-274

SOUSSION : MANDAT POUR ENFOUISSEMENT OU TRAITEMENT DES DÉCHETS DOMESTIQUES EN 2011

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé le 18 novembre 2010 un appel d'offres public sur le système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour un mandat pour l'enfouissement ou le traitement des déchets domestiques;

CONSIDÉRANT qu'une seule compagnie a déposé une offre en date du 6 décembre 2010, soit Biogénie pour exclusivement le traitement des matières compostables;

CONSIDÉRANT qu'aucune compagnie n'a déposé d'offre pour l'enfouissement des matières domestiques;

CONSIDÉRANT que l'offre pour les matières compostables a été analysée par un comité formé de trois personnes n'ayant aucun lien d'intérêt avec le fournisseur et qui ne sont pas membres du Conseil municipal à partir d'une grille d'évaluation pondérée;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offre visait l'octroi d'un mandat pour l'enfouissement ou le traitement des déchets domestiques en 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos ne mandate aucune entreprise pour les services d'enfouissement ou de traitement des déchets domestiques.

De plus, que le Conseil autorise le directeur général à négocier auprès des dirigeants du site d'enfouissement du Haut Saint-François pour acheminer les matières résiduelles de la Ville d'Asbestos à cet endroit pour l'année 2011.

Adoptée.

2010-275

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-116 : PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (ÉGLISE MARIA-GORETTI)

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement numéro 2006-116 : Zonage en 2006;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos désire modifier son règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la procédure pour modifier le règlement de zonage débute avec l'adoption d'un premier projet de règlement de modification qui sera par la suite soumis à une consultation publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

- QUE le Conseil de la Ville d'Asbestos adopte le premier projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2006-116 : Zonage de la Ville d'Asbestos tel que présenté en annexe à cette résolution.

▶ QUE le Conseil de la Ville d'Asbestos délègue au directeur général et greffier-suppléant la tâche de choisir la date, l'heure et le lieu pour la tenue de la consultation publique à l'égard de ce projet de règlement.

Règlement numéro 2011-...

Règlement modifiant le Règlement numéro 2006-116 : Zonage de la Ville d'Asbestos

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le règlement de zonage sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement numéro 2006-116 : Zonage en 2006;

ATTENDU QU'un avis de motion à l'égard de ce règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue le _____ par le conseiller _____;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

Article 1.-

La carte de zonage est modifiée de façon à changer le nom de la zone 125-P pour devenir la zone 125-C.

Article 2.-

La grille de spécifications de la zone 125-P est abrogée pour devenir la nouvelle grille de spécifications de la nouvelle zone 125-C, telle que présentée en annexe.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Règlement modifiant le Règlement numéro 2006-116 : Zonage de la Ville d'Asbestos (chapelle Maria-Goretti)

Le conseiller Jean Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2006-116 de la Ville d'Asbestos afin de permettre les commerces dans la zone 125-C nouvellement créée en remplacement de la zone 125-P. Copie du projet de règlement sera remis aux membres du Conseil avant son adoption puisque dispense de lecture est demandée par le greffier-suppléant.

2010-276

AUTORISATION DE PAIEMENT : TRAVAUX A LA CASERNE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Serge Boisliard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'autoriser le paiement des travaux effectués dans le cadre de la relocalisation de la caserne incendie sur le boulevard Industriel aux entrepreneurs suivants :

- ↳ Rénovation Alain Roy : 14 447,67 \$ (taxes incluses)
- ↳ Claude Bourque Électrique inc. : 13 695,93 \$ (taxes incluses)

Adoptée.

2010-277
ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LES POMPIERS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'autoriser l'achat de deux équipements ISI Viking Z7 pour pompiers municipaux auprès de la compagnie CSE incendie et sécurité inc., au coût total incluant les taxes de 10 706,09 \$.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Lionel Duchesneau : question au sujet des règles concernant les soumissions.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général remet à chacun des membres du Conseil un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires qu'ils doivent obligatoirement compléter et signer à la date anniversaire de leur nomination en tant qu'élu municipal.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Nathalie Durocher :

- parc canin;
- souligne la réussite du cocktail d'accueil qui a eu lieu le 28 novembre 2010.

Le conseiller Alain Roy :

- souligne les commentaires positifs des citoyens concernant le sentier déneigé au parc du Centenaire;
- informe les citoyens de l'étude sur la relocalisation et le positionnement du Musée minéralogique.

Le conseiller Serge Boislard :

- informe les citoyens concernant le projet de mine souterraine de Mine Jeffrey.

La conseillère Nicole Forgues :

- informe les citoyens du résultat des Fleurons;
- invite la population à la fête de Noël de la Maison des familles;
- informe les citoyens concernant les travaux de rénovation majeure à l'OMH.

2010-278
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à 20 h 55.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPPLÉANT**